L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 25 JUIN 1886.

Hôtel Washington.

M. John Trisconi est bien le restaurateur de Milneburg, dans le sens multiple du mot.

Quand il a entrepris la conduite de l'Hôtel Washington il lui a fallu édifier sur des ruines, pour ainsi dire. Le concours de mille et une circonstances malheureuses en avait enrayé la prospérité ascendante d'autrefois ; le public semblait en avoir oublié le chemin.

Au lieu de la riche et nombreuse clientèle d'autrefois, c'était à peine si de ci de là quelques vieux habitués y revenaient; le désert s'y faisait, et on pouvait bien dire des quelques consommateurs intermittents qu'on y rencontrait; *rari bibentes.*

Le relèvement était malaisé ; mais Trisconi ne s'est pas ému de la difficulté; elle a eu pour effet, au contraire, de redoubler la vigueur de ses efforts. Voilà plusieurs années qu'il est à cette œuvre de réédification, et disons-le, sa persistance a obtenu d'excellents résultats.

A cette heure, son Hôtel Washington est sur un excellent pied ; il réunit tout ce que l'on peut demander à une maison du plus haut goût. Les Italiens, quand ils le veulent, s'entendent merveilleusement à l'art de la table—car c'en est un —et là-dessus Trisconi ne cède le pas à personne.

Si vous avez festiné chez lui, vous dites certainement comme moi.

Mais il ne s'est point contenté des soins donnés à son hôtel, à son restaurant. Chaque fois qu'il s'agit d'une amélioration pour la ville de Milneburg, Trisconi est là, payant de sa personne et de sa bourse, animant tout le monde au progrès, rappelant à tous ce qu'a été Milneburg, et ce qu'il doit être encore.

C'est à lui que l'on doit, entr'autres mesures pratiques, la remise en état du chemin qui avait été complètement abandonné, tout au moins depuis le Fort Espagnol jusqu'à l'entrée du village.

Aujourd'hui cette route qui n'était plus qu'une suite de fondrières, est dans des conditions excellentes; c'est une voie irréprochablement entretenue, une promenade charmante pour les voitures et les cavaliers.

Vous voyez donc que nous avions raison de l'écrire tout à l'heure : Trisconi est le restaurateur de Milneburg, dans le sens multiple du mot.

Demain des membres de la presse de la Nouvelle-Orléans et quelques amis se sont réunis, par invitation, dans son grand salon, et ils peuvent s'attendre à un menu préparé de main de maître.

Trisconi leur offre à dîner, et nous savons—*de gusto*—comment il fait les choses en semblable circonstance.

L'état-major de la cuisine sera en effervescence bien des bouchons de champagne sauteront derrière les fagots.

Nous parlions tout à l'heure d'améliorations ; c'est au crédit de Trisconi qu'il faut aussi porter la construction du Théâtre de Milneburg. Théâtre bientôt ouvert, où les bras de tous les vrais artistes arrivent à pleines bouffées, et dont le répertoire est tenu par une troupe complète, qui joue tous les soirs.

Ajoutons que le Milneburg Opera-House est sur les terrains mêmes de l'Hôtel Washington, et que les dîneurs attablés sur la galerie faisant face au Pontchartrain, peuvent y suivre la représentation, tout en dégustant cave et cuisine.

Nos remerciements pour l'invitation de l'amphitryon à l'*Abeille*.

LOCQUET-LEROY INSTITUTE.—La salle de l'Opéra était absolument pleine hier soir, à l'occasion de la fête scolaire annuelle du Pensionnat des demoiselles Moïse. Ajoutons même que, malgré les vastes proportions du théâtre, il ne suffisait pas à la foule qui, dès la première heure, *et plus* accourue pour s'en disputer les places.

Cela est littéralement exact, car afin de contenter le plus de monde possible, on a dû garnir de fauteuils même les allées du parquet. Si bien que ceux qui, parmi celles qui étaient assises dans cette partie de la salle (car les dames étaient là dix contre un) ont dû forcément adopter la fameuse devise du maréchal de Mac-Mahon : J'y suis, j'y reste.

Il est vrai que ce n'était point là une pénitence, puisque la soirée a été vraiment charmante ; aussi quoiqu'elle ait duré quatre heures *environ*, elle n'a semblé longue à personne.

Nous en remettons le compte-rendu à demain, nous contentant, pour cette fois, d'écrire qu'elle a été une preuve nouvelle, incontestable et incontestée, que le Locquet-Leroy Institute est une maison d'éducation et d'enseignement de premier ordre à la Nouvelle-Orléans, et qu'il serait aussi classé partout.

Quand les demoiselles Moïse en ont pris la direction, sa réputation était déjà solidement établie :leur habileté et les professeurs dont elles se sont entourées, ont su lui conserver son rang élevé.

La soirée d'hier a été pour elles le meilleur des plaidoyers ; elle leur vaudra assurément un nombre accru d'Elèves. Facile est de prédire que la rentrée des Classes sera, pour elles, plus brillante que jamais.

LA SOCIÉTÉ PORTUGAISE.—Fidèle à son excellente coutume, l'Association de Bienfaisance Portugaise donnera son festival de juin, après demain dimanche.

La fête aura lieu au Casino du Fort Espagnol. Le programme n'en est pas sous nos yeux ; néanmoins nous imaginons qu'il se compose du défilé ordinaire, d'un banquet et d'un bal.

Le Comité d'organisation a pour membres : MM. John Mercadal, chairman ex-officio ; John Georisich, chairman ; Aug. Marchal, Frank Rendueles, Michel Antoine, James A. Cronvich, Gustave Sibadey, John Rose, Man. R. Avellar, Achille B. Simon, P. P. Flores, H. L. Franz, Jos Furisich, J. M. Rozada.

Prix du billet 50 cents.

FOR ESPAGNOL.—Ce soir, grand concert par l'orchestre militaire—25 musiciens—sous la direction du professeur Suntag.

Demain, concert aussi, et avec un attrait nouveau : le début de M. Frederick N. Innes, tromboné *connu*, nous ne dirons pas, dans l'univers et dans mille *autres* lieux, comme l'infatigable ou *Philtre*, mais connu partout, et partout aussi jouissant d'une belle réputation.

Mais là ne se bornera pas le programme. Ainsi que nous l'avons déjà écrit, ainsi que le porte une annonce publiée à la première page de l'*Abeille*, il y aura un feu d'artifice, dont on est prié de lire le détail.

Il comprendra trente pièces, aux motifs presque tous nouveaux, et dues à l'artificier éminent, M. Louis G. Witte, autrefois du *World's Fair*, et récemment de notre Exposition des trois Amériques.

Ce spectacle enlèvera certainement les applaudissements de tous ; les seuls *sifflets* que l'on entendra, seront ceux des bombes, car il y aura des bombes sifflantes ; l'invention tout à fait originale.

Le feu d'artifice sera tiré à l'arrivée du train de huit heures.

WEST-END.—Vous savez de longue date que le public, en tous lieux, en tous temps, est un gourmand, un Gargantua, au sujet duquel le vieil adage ne se trompe point : l'appetit vient en mangeant.

Les jolies stations que des Compagnies entreprenantes ont fait surgir des marais qui bordaient autrefois le Pontchartrain, ont beau lui offrir une température charmante, des établissements de toutes sortes, tenus avec soin, avec luxe souvent ; des jardins, des promenades et un concert à grand orchestre, il veut encore plus, il veut toujours, l'insatiable !

Les directeurs de la Compagnie du West End sont de ceux qui connaissent ces exigences et savent s'y rendre. Chaque année ils le prouvent par la façon dont ils enrichissent leurs programmes, par les engagements divers qu'ils font, par les fêtes qu'ils donnent.

Dernièrement c'était fête pyrotechnique ; cette après-midi ce sera fête aérostatique. C'est décidément aujourd'hui—le *temps* n'y mettant pas un obstacle insurmontable—que M. Elliott fera son ascension, debout sur un frêle trapèze.

C'est cette après-midi, à six heures et demie, que le gymnaste de l'air montrera ce qu'il peut et fait. Spectacle gratis ; comme le concert, qui reprendra après le départ du ballon.

La Compagnie a pris des dispositions pour transporter 20,000 personnes, s'il est besoin.

FETE ANNUELLE.—Ce sera demain le tour de cette toute recommandable société que chacun connaît ici : le Young Men's Benevolent Association.

Elle célébrera son 28ème Anniversaire, et à cette occasion donnera un grand banquet au Casino du Fort Espagnol.

On quittera le Grunewald Hall à 4 heures précises afin de se rendre à la gare du chemin de fer du Fort Espagnol.

COMMERCIAL COLLEGE.—Cette Institution est l'une des plus anciennes qui soient en Louisiane. Depuis trente ans qu'elle existe, elle a passé par des périodes bien difficiles; mais grâce à l'habile et vigilante administration de M. Geo. Soniat, elle a su se maintenir à flot.

A cette heure, elle est en pleine prospérité ; le nombre de ses Elèves est grand et les membres de sa Faculté sont des hommes que recommandent leur savoir et leur expérience.

Le Collège Commercial célèbre demain son trentième anniversaire au Werlein Hall. Les Exercices commenceront à midi.

OFFICIEL.

LOIS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

Loi du Dimanche.

[No. 18 LOI.

Ordonnant la fermeture, le dimanche, de tous magasins, *shops*, salons de rafraîchissements, (*saloons*,) et de tous lieux affectés aux affaires publiques, qui sont ou pourront être établis en vertu d'une loi quelconque de l'Etat de la Louisiane, ou d'une loi ou ordonnance de paroisse ou de municipalité,excepté ceux exemptés par la présente loi ; défendant en outre, aux propriétaires ou employés de ces établissements, de donner, trafiquer, échanger et vendre, le dimanche ; déclarant que la violation des dispositions de la présente loi constituera un délit ; decrétant des pénalités pour toute violation de la dite loi ; abrogeant toute loi ou partie de loi contraire à la présente.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, à partir du 31 décembre 1886, tous magasins, *shops*, salons de rafraîchissements (*saloons*), et tous lieux affectés aux affaires publiques, qui sont ou pourront être exploités en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane ou d'une loi ou ordonnance quelconque de paroisse ou de municipalité, ainsi que tous magasins d'habitation, devront être fermés, le samedi, à minuit, et rester ainsi fermés pendant vingt-quatre heures, suivies, temps pendant lequel il est interdit aux propriétaires des dits établissements de donner, trafiquer, échanger ou vendre une portion quelconque du stock ou un article quelconque des marchandises possédées par les dits établissements.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute personne violant les dispositions de cette loi, sera considérée comme coupable d'un délit, à chaque infraction; et, quand elle sera jugée et condamnée, paiera une amende de vingt-cinq dollars au moins ou de deux cent cinquante dollars au plus, ou bien subira un emprisonnement de dix jours au moins ou de trente jours au plus, ou sera frappée des deux pénalités à la fois, au gré de la Cour. Les dispositions de cette loi ne s'appliquent pas aux marchands de journaux (news-dealers), aux propriétaires de débits de soda, aux lieux de récréation et autres où l'on se rend pour cause de santé, aux localités affectées aux bains, aux parcs publics, et n'empêchent pas non plus la vente de la glace.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cette loi ne s'appliqueront pas aux bureaux de journaux, aux imprimeries, aux librairies, aux pharmacies, aux établissements de pompes funèbres, aux marchés publics et privés, aux boulangeries, aux laiteries et crémeries, aux écuries, aux chemins de fer (à locomotives et à chevaux,) aux hôtels, aux pensions, aux bateaux à vapeur et autres navires, aux entrepôts ou le fret se reçoit et s'expédie, aux restaurants, aux bureaux de télégraphie, aux théâtres ou autres lieux d'amusement, pourvu qu'il ne s'y vende pas de liqueurs enivrantes; pourvu aussi que les magasins puissent être ouverts pour vendre tout ce qui est nécessaire en cas de maladie ou pour l'entretien des morts ; pourvu, en outre, que rien dans cette loi ne soit interprété comme autorisant les hôtels ou pensions à vendre ou à livrer, le dimanche, des liqueurs alcooliques, à l'exception des vins de table, aux repas ; pourvu, aussi, qu'aucune liqueur alcoolique, vineuse ou à base de houblon, ne soit échangée, vendue, livrée, ou ne soit l'objet d'un trafic, dans un lieu public, le dimanche, à moins qu'elle ne soit positivement administrée ou prescrite par un médecin dans l'exercice de ses devoirs professionnels, dans les cas de maladie ; et alors, les médecins administrant les liqueurs enivrantes pourront s'en faire payer la valeur.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire aux dispositions de la présente est abrogée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 21 juin 1886.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

☞ Voir l'annonce de la pension de Mme F. Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Dépêche particulière du *Journal des Débats* :

Italie—Rome, le 6 juin.

Aujourd'hui, a eu lieu la célébration de la fête nationale et du vingt-cinquième anniversaire de la mort de Cavour.

Le roi, accompagné du prince royal et d'un brillant état-major, a passé en revue la garnison de Rome. La reine suivait en voiture.

La famille royale a été très acclamée et a dû paraître au balcon du palais.

Dans toute l'Italie, la fête est célébrée avec un redoublement de solennité, l'année 1886 étant aussi la date des noces d'argent du royaume.

Rome entière est pavoisée.

A midi, on a inauguré, au Capitole, une inscription rappelant que le Parlement italien réuni à Turin proclama, il y a vingt-cinq ans, Rome comme capitale du royaume.

L'état de santé du cardinal Guibert, archevêque de Paris, inspirait, de nouveau, le 7 juin, de sérieuses inquiétudes à son entourage; les crises dont souffrait l'archevêque, et qui avaient cessé, se sont récemment reproduites avec une intensité croissante.

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. Ou pourra, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devisé, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes :

LAFAYETTE EN AMERIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1886.—Pour le Mississippi, l'Arkansas, la Louisiane et le Texas : Beau temps; température stationnaire, vents variables, généralement du sud.

Les rivières resteront à peu près stationnaire.

Température du 24 juin 1886.
Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	78	25½
Midi	93	33⅔
3 P. M.	92	33⅓
6 P. M.	84	28⅔

Nlle-Orléans, 24 juin 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	77	Nashville, Tenn.	79
Augusta, Géo.	86	Pittsburg, Pa.	71
Savannah, Géo.	88	Cairo, Ill.	79
Mobile, Ala.	75	Davenport, Iowa.	71
Montgomery, Ala.	80	Dubuque, Iowa.	66
Vicksburg, Miss.	84	Keokuk, Iowa.	78
Galveston, Tex.	87	La Crosse, Wis.	73
Indianola, Tex.	87	St-Louis, Mo.	75
Shreveport, La.	87	St-Paul, Minn.	75
Corsicana, Tex.		Leavenworth, Kan.	83
Chattanooga, Tenn	80	Omaha, Neb.	73
Cincinnati, O.	76	Yankton, D. T.	79
Louisville, Ky.	78	Key West, Fla.	90
Memphis, Tenn.	81	Nlle-Orléans Le.	87

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Emanuel J. Brown à Mlle Mary Crumel.
Francis O'Neil à Mlle Clara E. McGovern.
Jacob Baumbach à Mlle Johanna Horen.
James Daly à Mlle Maggie Langzkell.
James Amedee Gaudet à Mlle Ophelia Mire.

Naissances.

Mme Richard M. Fitzgerald, une fille.
Mme Auguste Brandt, une fille.
Mme Edward Olivier, une fille.
Mme Clement Wehrmann, une fille.
Mme Emile Mallen, une fille.
Mme Thomas Petrie, un garçon.

Décès.

Lidie Leonard, 55 ans, 126 rue Orléans.
Sigmund H. Bremer, 6 mois, 99 rue Neuvième
Edward C. Murray, 32 ans, 704 Bourgogne.
Mlle Bridget Morphy, 70 ans, 392 St. Pierre.
Clovis Layer, 27 ans, Roman pros Bagatelle.
Mlle Anna Doyle (Sœur Marie I. Loyola) 27 ans, couvent de l'Adoration Perpétuelle.
Joseph Pristin, 3 mois, 135 rue Royale.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

L. W. Baquié à J. B. Jewlin, un lot de terre dans le 3me District, dans Pilet borné par les rues Royale, Enghien ou Avenue Lafayette, Chartres et Port.....$2,500

P. Devonshire et Sydney F. March à Martin Wagner, un terrain dans le 3me District, dans Pilet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et l'Avenue Washington.....$800

Succession de J. B. Byrne et Madeleine A. Byrne à Adrien Cassard, Augustin J. Cassard et John Ernest Cassard, un lot de terre dans le 1er district, dans Pilet borné par les rues Canal, Carondelet, St. Charles et Common.....$81,000

John Eiswirth à Mme Régina Kouper, deux lots de terre dans le 6me district, dans Pilet borné par les rues Magazine, Camp, Webster et la ligne de Buthville.....$225

Mme J. Kidd & Mlle T. Byrne à John Savich, un lot de terre dans le 1er District dans Pilet borné par les rues Gaienne, Annonciation, St Thomas, Erato et Thoupitoulas.....$1450

Vve Margaret Moules à Octave Bocage et Arthur Gayant, neuf lots de terre dans le 5me district, dans Pilet borné par les rues de Armas, Lapeyrouse, Villette et Chestnut.....$500).

Samuel E. Worms à Joseph Jacques, une portion de terre dans le 3me district, dans Pilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Claiborne, St-Bernard et Prosper.....$650

Peoples Homestead Association à John Henry Bruns, un lot de terre dans le 6me district, dans Pilet borné par les rues Toledano, Magasins, Camp, et avenue Louisiane.....$1000

American Homestead Association à Mme Vve Patrick Cooper, un lot de terre dans le 1er District, dans Pilet borné par les rues Freret, Clio, Howard et Calliope.....$3000

F. A. Lambert et als. à Mme Vve C. Lambert, un lot de terre dans le 1er District, dans Pilet borné par les rues Magasins, Gravier, Echoupitoulas et Natchez.....$7000

Joseph Armand St Cyr à Henry Amerland, un lot de terre dans le 3me district, dans Pilet borné par les rues Louisa, Clouet, Peters et Chartres.....$420

J. P. Martinez à Eugène Antoine, un lot de terre dans le 3me district, dans Pilet borné par les rues Valois, Bagatelle, Urquhart et Villeré.....$155

Cour civile de district.

Juge Houston.

Joseph Lester contre ses créanciers—Le jugé ordonne le meeting des créanciers et les approuve.

Geo. J. Martin contre S. Silnan B. Martin, ses époux—Le défenderesse reçoit l'ordre de rentrer le domicile conjugal.

Juge Lazarus.

Annie Meyer, femme, etc., contre Zuilla Scherbruck—Jugement en faveur de la demanderesse pour $200.

Les successions de Lydia Léonard, de Louise Olympe Ducongé, femme d'Auguste Le Cauchois, de Marie Marguerite Dobple et de Marie Reilly, sont ouvertes.

Cour Criminelle de District.

—Section B—Juge Baker.

Charles Nelson est appelé à comparaître pour vol de 45 yards de calicot au préjudice de M. E. A. Michel, le 6 juin dernier.

George Lewis, alias Davis, pour voies de fait sur Léna Bates, le 30 mai dernier.

Willie Burke, pour port d'arme cachée, arrêté le 20 juin.

Riley Gordon, pour le même motif, arrêté le 18.

Se sont déclarés innocents :

George Zimmer, accusé de voies de fait sur G. Nickel, le 3 juin.

John Williams, accusé de blessures sur Jan Clark, le 9 du même mois.

Fannie Raymond, accusée du vol d'une épingle en or, au préjudice de Ella Jones, le 1er mai.

M. Mc Donald, pour voies de fait sur la personne de Valley Burke, le 30 du même mois.

John Gibbons, vol de $16 au préjudice de Mary McMahon, le 14 juin.

George Odell, pour avoir blessé le 20 novembre 1885 John Corberry, a comparu hier devant la cour.

Marie Martin demande l'émancipation.

L'Etat ex rel. Vve Jacob Heitman contre le Recorder des Hypothèques—Demande d'un mandamus relatif à des inscriptions de taxes.

Les inventaires des successions suivants ont été examinés : De Leopold Bodenheimer, total $1,659 ; de veuve M. Colom, total $1,750 ; de Léon Serre, dépôt de gaz $5, premium boats $5600 20, effets de maison et biens mobiliers $543 25, stocks $770, comptant en banque $820 82, montre d'or $25, propriété foncière $5,700, réclamation $500, argenterie $60 ; total $14,058 27 ; de Christian Winter, total $1,100 ; de Albert Potbroeze, total $600 ; de John Julia, total $500 ; de Henrietta Newson, total $800 ; de Charles T. Pierce, total reçu dans l'Etat de la Louisiane ; les titres des propriétés qu'il possédait dans le Kentucky et autres Etats ont été produits.

Cour de District des Etats-Unis.

Patrick J. Jackman contre le remorqueur Flora—Demande de $127 de dommages éprouvés par le bateau Little Gertie dans une collision avec le Flora. L'amiraute a été saisie de l'affaire.

Diego Messina et autres contre la goélette Italienne Triestre—Pétition au sujet du paiement de $437 22 dus comme gages. L'amirauté a pris l'affaire en main.

Cour d'appel.—L'appel a été rejeté dans le procès de la NewOrleans and Bayou Tèche Packet Co. contre J. D. Honston, collecteur de taxes et dans celui de Jules Vaudry contre la Bourse du Coton de la Nouvelle-Orléans.

Cour du recorder Davey.—Peter Zierr, bris de paix, $20 ou 30 jours.

Amelia Jackson, ivresse et bris de paix, $10 ou 20 jours.

Emma Fields, pour avoir troublé la paix publique, $5 ou 10 jours.

Manuel Williams, violation de l'ordonnance 5046, $5 ou 10 jours.

Oscar Hanpin, voies de fait, $20 ou 30 jours.

Felix Gorman, ivresse, $10 ou 20 jours.

John W. Stewart, vagabondage, 10 jours de prison.

Frank Basacols, ivresse, $20 ou 30 jours.

Marie McDonald, ivresse, même peine.

Cour du recorder Burthe.—John Armand, alias Trump, accusé par J. W. Taylor d'un vol de $2.65, a été fournir $250 de caution.

Emma Connera et Ella Jones, pour s'être battues et avoir troublé la paix publique, rue Franklin, No 28, ont été condamnées, chacune, à $5 d'amende ou 10 jours de prison.

Entre Sœurs.—Angèle Morris a comparu hier devant le recorder Burthe sous l'accusation de voies de fait et coups sur la figure, dans l'intention de la défigurer, portés contre elle par sa sœur Marie. Ces deux demoiselles jouissent d'une certaine célébrité dans la rue Franklin.

Le juge a envoyé Angèle en prison, faute d'une caution de $500.

Association Sanitaire Auxiliaire.—24 juin 1886.—Meeting régulier.—Le Comité d'exécution s'est réuni à 7 heures et demie sous la présidence de M. Edward Fenner.

Comité des finances.—Le secrétaire a rapporté les contributions suivantes reçues depuis le dernier meeting :

Un contribuable mensuel	$ 5 00
John Phelps & Co	100 00
W. F. Raley	75 00
J. H. Keller	50 00
Charles Andrew Johnson	30 00
Clark & Maeder	50 00
Baker Slee & Co	25 00
John Gauches Sons	100 00
J. Gitzinger	25 00
Yale & Bowling	100 00
Singer Manufacturing Co., Samuel E. Kendle, agent	50 00
C. M. Soria	25 00
John S. Raney	25 00
Katz & Barnett	50 00
Col. Wm. Preston Johnston	10 90
Total	$720 00

THOMAS S. ELDER, Secrétaire.

Résolutions concernant la mémoire du Rév. James K. Guthein. [dont copie.]

Les propositions suivantes ont été faites et adoptées à l'unanimité :

"La mort d'un homme de bien est une perte pour le monde", mais lorsqu'un homme sage et oscilave de son devoir s'est rendu par son zèle, cher à ses amis intimes, combien grande est pour eux sa perte!

Le Rév. Guthein était la personification d'une charité non restreinte par la foi, d'un patriotisme sans esprit de parti, et d'une humanité libre de toute prévention.

Depuis la fondation de l'Association Sanitaire auxiliaire de la Nouvelle-Orléans, le Révérend James Guthein a eu la double direction et du but qu'elle pourvuivait et de ses intérêts. Une grande sagesse a été sa règle de conduite, ses principes ont réglé ses actes et le zèle qu'il a apporté à l'accomplissement de son devoir ont amené bien des personnes à soutenir ses entreprises.

Son dernier acte a été la présidence des délibérations du Comité exécutif.

Nous tenons donc à faire savoir que l'Association a perdu par la mort du Révérend Guthein, un membre indispensable et honoré qui est également regretté par la ville de la Nouvelle-Orléans, et comme citoyen et comme prédicateur.

Nous souhaitons que sa mémoire soit chérie et son exemple suivi comme celui d'un homme que l'on a toujours trouvé quand on la cherché et dont les conseils ont toujours été suivis quand on l'a trouvé."

Nous tenons à ce qu'une copie de ces résolutions parvienne à la famille affligée du révérend Guthein, avec l'assurance de la profonde sympathie de chacun des membres de l'Association, pour la perte qu'ils ont éprouvé par sa mort.

Une bonne plaisanterie—On se souvient qu'il y a quelques jours un individu s'était présenté chez Mme Falls qui sur sa demande lui remit une pendule. A l'arrivée de M. Falls qui prétendait n'avoir donné aucune commission de ce genre, personne ne donna plus que la pendule fut volée, lorsque hier le malentendu, car ce n'est qu'un simple malentendu, a été expliqué et ce petit incident s'est terminé à la satisfaction de tous.

Voici la chose : Fellows ayant prié M. Scooler, son horloger de faire prendre chez lui une pendule qui nécessitait certaines réparations, ce dernier envoya une personne qui se rendit à une fausse adresse, c'est-à-dire chez M. Fall, et en rapporta une pendule.

Hier M. Fellows étant venu s'informer auprès de M. scooler pourquoi il n'avait pas envoyé chercher sa pendule, ce dernier montra celle de M. Fall.

La pendule de M. Fellows est maintenant chez Phorloger et celle de M. Falls a repris sa place ordinaire. Elle en a été quitte pour un petit voyage.

Vols.—Des voleurs se sont introduits chez M. Wm. Suttan, au No 44 rue Nouvelle-Orléans. Les malfaiteurs ont pénétré dans leur asile en l'absence du propriétaire, à qui cette visite a coûté $250.

Les voleurs sont entrés par une fenêtre et se sont introduits dans une chambre à coucher, et, comme si c'eût été le propriétaire lui-même, ils ont pris entre deux matelas la clef de l'armoire, qu'ils ont ouverte et où ils ont trouvé $250 qu'ils ont emportés après avoir visité les autres appartements, et jusqu'à la cuisine.

Une somme de $4. 45 et une chaine en double ont été soustraites à M. Bittenburg, 23 rue Toledano, par un homme de couleur qui avait fait des réparations dans la maison et avait volé ces objets dans un tiroir de bureau.

Peu d'instants après le voleur a été arrêté et écroué avec un de ses compagnons du nom de Cornelius Cook. Ce dernier avait en sa possession la chaîne tandis que le premier a été trouvé porteur de l'argent.

Un inconnu s'est introduit chez Pauline Bastian, au No 113 rue Bienville, et lui a volé une somme de $4, une paire de bas et du linge.

John Armand, alias Trump, âgé de 17 ans, a été arrêté hier à 12 heures 45 du matin, rue Dauphine, entre St-Louis et Toulouse. Il venait de voler à M. J. W. Taylor, une somme de $2,65.

Pauvreté.—Une femme du nom de Mme Turner, a été arrêtée sur le quai, au pied de la rue Jackson, au moment où elle allait se jeter dans le fleuve, dans le but d'en finir avec la vie.

Elle a été incarcérée à la 6me station de police.

Accident.—Un homme de couleur du nom de Dick Duncan, âgé de 50 ans environ, conduisait hier à 1 heure 10 de l'après-midi, une voiture chargée de balles de foin, quand un croisement de la rue du Canal avec la voie du chemin de fer, la voiture a reçu un choc et deux balles lui sont tombées dessus, le renversant sur la voie où le blessant à la tête. Il a été envoyé à l'hôpital.

Blessée par une vache.—Hier à midi et demi, Mme Nelson Logan, blanche, habitant à l'encoignure de Valence et Baroune, a été blessée au genou par une vache qu'elle était occupée à traire et qui lui a détaché un coup de pied.

Elle a été transportée immédiatement à l'hôpital.

Encore un cheval emporté—Hier, à 7 heures du soir, un cheval attelé à une voiture à 4 roues, conduite par Mme Fernoudy, a pris peur et s'est heurté contre une barrière, à l'encoignure des rues St. Charles et Amélia. La voiture a été mise en pièces et les roues ont passé sur les pieds de Mme Fernoudy, qui a été transportée chez elle, rue St. Charles et Berlin où ses blessures qui sont d'une certaine gravité ont été soignées par un docteur.

Blessée.—Hier à 5 heures 30 du soir, une femme de couleur du nom de Eliza Adams, a été blessée d'un coup de revolver à l'épaule, chez sa mère au No. 610 rue St. Denis, par son mari Alexandre Adams, qui par son excessive jalousie l'avait forcée à s'y réfugier. Il s'est rendu chez sa belle mère qui, à sa vue a averti sa fille de prendre la fuite, mais celle-ci n'a pu fuir assez vite pour éviter la balle d'un coup de revolver que lui a tiré son mari. Elle a été atteinte à l'épaule gauche, et transportée à l'hôpital où sa blessure, quoique grave, a été reconnue sans danger. Le signalement d'Adams a été envoyé à toutes les stations de police.

Arrestations.—Ont été arrêtés : Bertha Braverton, 18 ans, Winnie Stapleton, 27 ans et Peter Ziero, 40 ans, hier, à 9 heures 55 du matin, pour s'être battus et avoir troublé la paix publique rue Magazine, entre Julia et St Joseph.

Wm Taylor, à 4 heures 35 du soir, rue Franklin, près Julie.

James Mouroe, âgé de 20 ans, pour voies de fait sur Julia Gilmore, rue Gravier, près Remparts, hier, à 8 heures 45 du soir.

Paragraphe.—Alice Watkins, malade et indigente, a été envoyée à l'hôpital.

Les journaux de Paris du 8 juin nous apprennent, au sujet des récoltes en France, que quelques jours auparavant on considérait comme acquis que l'année serait d'une abondance exceptionnelle au point de vue des céréales, des vins, des fruits, de tous les produits de la terre en un mot. L'opinion commence à se modifier. Ils ajoutent :

Il est temps que cessent les orages accompagnés de grêle et de pluie qui successivement ont atteint un grand nombre de localités. L'épiage et la floraison des blés ne sont point terminés, et nous sommes à ce point de vue dans un instant critique.

Dans certaines contrées le tallage des blés s'est mal fait; on constate des champs clairs et peu fournis en épis. Cela se rencontre, par exemple, dans la Beauce. Dans certains départements du Sud-Est, comme le Tarn, on espère tout au plus une année moyenne. Il faut toutefois constater que les ondées orageuses ont profité aux prairies. La récolte de fourrages sera considérable. Les cultures accessoires, orge, avoine, pommes de terre, se présentent bien.

En ce qui concerne la vigne, les alternatives de chaleur et d'humidité ont trop de persistance, gênent la floraison et propagent le péronospora dans le Sud-Est. Il n'y a pas lieu cependant à se livrer au pessimisme. Juin est à peine commencé, et le soleil de ce mois, quand il se montre avec persistance, répare bien des choses.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES À L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Banque de France.

Paris, 24 juin—Le trois pour cent est coté à 83 francs 12 1|2 centimes.

L'Etat hebdomadaire de la banque de France, indique une augmentation de 3,575,000 francs en or et 625,000 francs en argent.

Les Princes français.

Paris, 23 juin—Quand le Comte de Paris a appris le résultat de la division sur le bill d'expulsion, son fils et le Duc de Chartres qui étaient près de lui ont sangloté. Les habitants se sont réunis par groupes dans les rues, pour discuter la situation. Les portes du Château d'Eu étaient ouvertes hier à 10 heures pour admettre les personnes de la ville d'Eu qui désiraient exprimer au Comte leurs sympathies.

—Lorsque le prince Napoléon est parti la gare a été fermée au public, mais une foule compacte d'environ 5000 personnes se trouvait en dehors de la gare.

Des cris de : "Vive l'empire",et "Vive la République," ont été poussés à plusieurs reprises.

M. Ormano, royaliste, a essayé de rallier des partisans afin de faire une démonstration, mais la police a bousculé brutalement la foule.

Chambre des Députés.

Paris, 24 juin—La Chambre de Députés a nommé une Commission spéciale de onze membres chargé d'faire une enquête et rédiger un rapport sur les mérites du bill proposé pour permettre à la Compagnie du Canal de Panama d'obtenir une somme de $120,000,000, par le moyen d'un emprunt-loterie. Huit des onze membres sont, on le sait, opposés au bill et les trois autres l'approuvent.

Mouvements des princes français—Les ducs de Chartres et d'Aumale—Le prince de Joinville.

Paris, 24 juin—Le duc de Chartres accompagnera le comte de Paris en Angleterre et reviendra ensuite en France.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville vivent ensemble dans la solitude. Les parties de chasse qui ont lieu annuellement dans les forêts de Chantilly sont suspendues.

—Le prince Jérôme est à Genève en route pour l'Italie, où il va chercher sa femme. la princesse Clotilne, et sa fille, pour les amener à Praugiris, Suisse, passer trois mois.

Le comte de Paris a quitté le château d'Eu à 11 heures.

Quelques instants avant son départ il était entouré de sa famille, à l'entrée principale du château, et faisait ses adieux à 1200 personnes, qui étaient venues exprimer au comte toutes leurs sympathies. Une profonde tristesse régnait parmi la foule, mais le plus grand ordre aussi.

Après le départ du comte la foule s'est dispersée tranquillement.

Il n'y a pas eu de démonstrations pend